

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2025

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé : Romain GOUBIER.

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 3 personnes

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01

Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr

Rendez-vous, sur demande, par mail.



LANCEMENT SITE
DE COMPOSTAGE
COLLECTIF
Place des Aîtres

Samedi 8 Mars 2025

De 10heures à 12heures

Place des Aîtres - Brussieu

POURQUOI ? Depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...). C'est pourquoi la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont mis en place un site à votre disposition.

QUEL INTERET ?

Réduire son sac noir, en moyenne c'est 30 % de déchets compostables dans nos poubelles.

Avoir un engrais naturel et gratuit pour le jardin mais aussi un retour à la terre qui améliore la structure et la fertilité du sol.

COMPOSTER, CE N'EST PAS COMPLIQUE

VEZ EN NOMBREUX

UN SEAU VOUS SERA REMIS A L'ISSU DE L'ANIMATION

APPORTEZ VOS BIODECHETS (épluchures, marc de café...)

Un apéro compost sera organisé à la fin de l'atelier

DISTRIBUTIONS DES SACS POUBELLES NOIRS ET CABAS

Samedi 12 avril de 10h à 12h

Vendredi 18 avril de 16h à 19h

Samedi 17 mai de 10h à 12h

A la Salle du Conseil

❖ **COMMUNAUTES DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS**

NOTIFICATION POUR AVIS DU PROJET ARRÊTÉ DE PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS

Le Plan de Mobilité est un document de planification et de programmation en matière de mobilité.

Il a une vocation prospective et détermine **les orientations en matière de mobilité au sein du ressort territorial de SYTRAL Mobilités aux horizons 2030 et 2040.**

Conformément aux termes de l'article L. 1214-1 du Code des transports, le Plan de Mobilité doit déterminer les principes régissant :

- L'organisation de la mobilité des personnes ;
- L'organisation du transport des marchandises ;
- La circulation ;
- Le stationnement.

Le Plan de Mobilité doit tenir compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien également avec les territoires voisins.

Il comporte également un volet environnemental

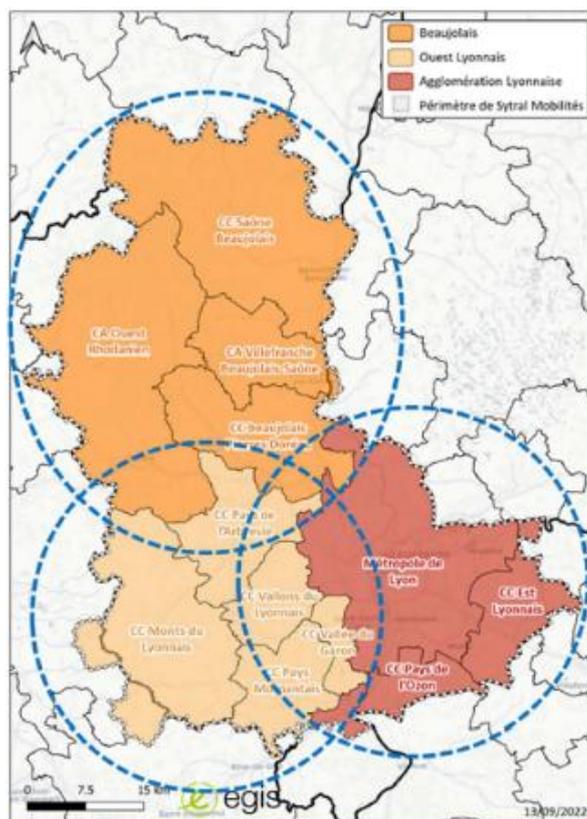
Il doit répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Participer à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ;
- Contribuer à la préservation de la biodiversité.

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCMDL et des conseils municipaux de toutes les communes.

Conformément à l'article R1214-4 du Code des Transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité est de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.



Quatre ambitions clés d'aujourd'hui à 2040

- **Ambition 1 : Des mobilités comme leviers de bien-être et de santé**
 - o Partant du diagnostic suivant : « Pollution, bruit, insécurité routière... Une voiture qui dégrade la qualité de vie »
 - o Objectif de « réussir d'ici 2040 à donner à la voiture sa juste place pour des mobilités sources de bien-être »
- **Ambition 2 : Des mobilités pour tous et dans tous les territoires**
 - o « Des mobilités à rendre plus inclusives »
 - o « Réussir d'ici 2040 à garantir un droit à la mobilité partout, pour toutes et tous »
- **Ambition 3 : Des mobilités adaptées aux modes de vie**
 - o Partant du diagnostic de : « Déplacements de moins en moins réguliers »
 - o Objectif de « réussir d'ici 2040 à proposer un système de mobilité efficace à tous les moments de la journée et de la semaine »
- **Ambition 4 : Des mobilités largement décarbonées**
 - o Partant du diagnostic que « Le secteur des transports reste le premier émetteur de gaz à effet de serre »
 - o Objectif de « enclencher d'aujourd'hui à 2040 une décarbonation profonde de nos mobilités »

OBJECTIF

Par rapport aux usages observés en 2015, l'objectif du Plan de Mobilité des territoires lyonnais à l'horizon 2040 conduit ainsi à :

- Augmenter de 50 % l'usage des transports collectifs urbains,
- Multiplier par deux l'usage des transports collectifs interurbains, routiers et ferroviaires,
- Multiplier par dix l'usage du vélo.

PLAN D' ACTIONS

Levier 1 : Réduire les distances à parcourir en lien avec l'organisation du territoire

Levier 2 : Poursuivre le développement des offres et des services de mobilité

Levier 3 : Redéfinir les usages nécessaires de la voiture notamment en agissant sur l'espace public

Levier 4 : Accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité

Parmi les actions et sujets concernant plus particulièrement la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

- Etude de l'extension de la voie ferrée dans la vallée de la Brévenne,
- Renforcement du transport en commun.
- Amélioration de la fréquence, de l'amplitude et du réseau de maillage, étude d'une liaison St Martin en Haut vers St Genis Laval (métro B),
- Services de transport à la demande afin de proposer une offre complémentaire,
- Tarification unifiée,
- Développement de lignes de covoiturage,
- Déploiement du réseau vélo,
- Plan piéton,
- Pérennisation des services de transports à la demande solidaire organisés localement.

●●●

Le Conseil Municipal de Brussieu donne un avis favorable au projet arrêté de plan de mobilité des territoires lyonnais.

❖ RESSOURCES HUMAINES :

PREVOYANCE ET SANTE

Depuis le 1er janvier 2020, plus de 270 collectivités et établissements bénéficient des conventions de participation en protection sociale complémentaire mises en place par le cdg69. Ces conventions, couvrent les risques santé et prévoyance et arriveront à leur terme le 31 décembre 2025.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique et à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le cdg69 relance une procédure de marché pour mettre en place de nouvelles conventions, avec une prise d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans. Cette démarche vise à garantir des solutions adaptées aux besoins des agents publics et de leurs employeurs, tout en respectant les exigences réglementaires, notamment celles définies par le décret du 20 avril 2022.

Le cdg69 propose aux collectivités de mener la consultation (sans obligation d'adhésion à l'issue de la procédure) et obtenir une tarification pour ses agents,

Le Conseil Municipal de Brussieu, à l'unanimité, mandate le CDG69 pour mener la consultation pour le compte de la Commune de Brussieu.

❖ BÂTIMENT :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis vient d'être signé avec l'acquéreur du rez-de-chaussée du bâtiment de La Poste. Le notaire nous signale la présence de servitudes. Ainsi, le Conseil Municipal doit approuver par délibération la constitution de plusieurs servitudes : tréfonds (tous les réseaux) et passage.

Le Conseil Municipal de Brussieu, à l'unanimité, approuve les différentes servitudes : tréfonds et passage.

De la même façon, une délibération devra être prise par le SIVOM pour constituer la servitude sur le bâtiment où se trouve l'escalier (l'accès aux différents logements se faisant depuis le hall commun).

❖ BUDGET :

. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune de Brussieu ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du budget communal du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Pour les montants à affecter, ils se présentent comme suit :

Montant budgétisé- dépenses d'investissement 2024 : 464 906.97 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

- chapitre 20 : 16 400.00 euros
- chapitre 21 : 446 556.97 euros
- chapitre 23 : 00.00 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 6 604.24 €

Les dépenses concernées sont les suivantes :

2158 :

- VENET – Chauffe-eau appartement Bascule – **794.22 € TTC**

2051 :

- JCN – Renouvellement Microsoft – **306.22 € TTC**

21351 :

- AMT – Fenêtre cantine – **892.20 € TTC**
- AMT – Store salle des fêtes – **1 434.00 € TTC**
- JPB ELECTRICITE – Solde travaux rénovation éclairage école – **2 940.00 € TTC**

21848 :

- AMT – Panneau d'affichage – **237.60 € TTC**

Soit un total de 6 604.24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Commune et autorise Madame Le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget communal 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

❖ COMMERCES :

. PROLONGATION DE LA GRATUITÉ DU LOYER :

Suite aux divers investissements engagés dans l'épicerie, Le Dépanneur demande une prolongation de la gratuité du loyer (gratuité de 6 mois prorogable 1 fois). Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la prolongation de la gratuité du loyer commercial.

ATTENTION : Fermeture épicerie Le Dépanneur du Mercredi 26 février 2025 au Mercredi 5 Mars 2025.

. INFORMATION RESTAURANT Ô P'TIT BONHEUR :

Le restaurant ô p'tit bonheur, tenu par Jacky va fermer au cours du premier semestre 2025. Madame Le Maire rappelle tous les travaux effectués sur l'automne 2024 (Isolation, changements des ouvertures....). Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant du loyer commercial et habitation à 650.00 €. Une répartition entre la partie « commerce » et la partie « logement » est prévue, afin de pouvoir décomposer le loyer en fonction des besoins de futurs repreneurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote l'augmentation du loyer mensuel à 650.00 €.

❖ ASSOCIATIONS :

. CINEMA MONTS DU LYONNAIS

Madame Le Maire présente le rapport de l'association « Ciné Monts du Lyonnais ». Il est demandé de verser une subvention d'un montant de 976.00 €, calculée par rapport à la population totale qui s'élève à 1483 habitants soit un coût par habitant de 0.66 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la subvention, d'un montant de 976.00 €, pour l'année 2025.

. ASSOCIATION BUYANDORJ – JUMELAGE VILLAGE MONGOLIE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en avril 2025 d'un groupe de Brussieurois (enfants, bénévoles de l'association Buyandorj et une élue, représentant la Commune de Brussieu) en Mongolie. Pour boucler ce budget important, l'association demande une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 150.00 €.

. ADMR

Par un courrier réceptionné en mairie le 23 janvier 2025, l'ADMR sollicite la Commune de Brussieu pour une augmentation de la subvention communale relative au portage des repas, pour passer de 1.20 € à 2.00 €.

Position du Conseil : Du fait que Brussieu dépend la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, cette dernière apporte un soutien financier à l'ADMR de Bessenay (proportionnellement aux services rendus aux familles et habitants sur le territoire de Brussieu) en plus de la contribution de la commune. Ce dispositif d'aide apporté par l'EPCI est spécifique à Brussieu et n'a pas son équivalent sur les 4 autres communes desservies (Bessenay, Bibost, Courzieu, Saint-Julien-sur-Bibost). Pour cette raison et après en avoir débattu, le Conseil Municipal de Brussieu vote contre (4 OUI et 10 NON) l'augmentation de la subvention communale relative au portage de repas.

DELIBERATIONS

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 – communal ;
- Avis sur le plan de mobilité du SYTRAL ;
- Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle association BUYANDORJ ;
- Approbation de la subvention du Ciné Monts du Lyonnais ;
- Approbation de la prolongation de la gratuité d'un bail commercial ;
- Augmentation loyer du restaurant ô p'tit bonheur ;
- Approbation des servitudes tréfonds et passage - Bâtiment de La Poste ;
- Approbation mandat au CDG69 pour mener la procédure du choix du prestataire pour signature convention pour le risque santé et pour le risque prévoyance ;

INFORMATIONS

❖ URBANISME :

L'adjoint à l'urbanisme présente au Conseil Municipal un récapitulatif des demandes d'urbanisme sur l'année 2023 et 2024.

En 2024 :

Il a été déposé :

12 permis de construire

48 déclarations préalables

2 permis d'aménager

Soit au total 62 demandes

En 2023 :

Il a été déposé :

6 permis de construire

38 déclarations préalables

4 permis d'aménager

Soit au total 48 demandes

. Taxe d'aménagement : Les modalités de recouvrement des taxes d'urbanisme ont évolué. Une rapide présentation du processus est faite au Conseil (ancien système et fonctionnement actuel, étapes à respecter pour un traitement fluide des dossiers).

❖ CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS :

Les billets de train pour visiter le Sénat, à PARIS, le jeudi 15 mai 2025 ont été achetés. Une excursion en bateau mouche est également prévue.

❖ COMMERCES :

. **INSTALLATION TERRASSE ÉPICERIE PROXI**

La terrasse sera installée par les ateliers d'apprentissage la deuxième semaine du mois de mars.

La Commune de Brussieu prend en charge l'intégralité de la terrasse.

ATTENTION : Fermeture épicerie Le Dépanneur du Mercredi 26 février 2025 au Mercredi 5 Mars 2025.

❖ BUDGET - INFORMATIONS COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Définition du CFU :

Le CFU est le nouveau document retraçant l'exécution annuelle des opérations budgétaires (dépenses et recettes) et la situation patrimoniale de la collectivité.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable, se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CdG).

Le CFU est voté par l'Assemblée Délibérante avant le 30 juin N+1 : il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes définie par le Comité de fiabilité des comptes locaux.

Objectifs du CFU :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière (1 seul compte, sans redondance),
- Contribuer à l'amélioration et à la fiabilisation des informations financières (contrôles de cohérence),
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera voté au prochain conseil municipal le lundi 17 mars.

❖ **INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS** : Les jeunes âgés de 16 ans en 2025, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, livret de famille et d'un justificatif de domicile.

❖ **VOIRIE / SIGNALÉTIQUE** :

. **SUPPRESSION PLACE DE STATIONNEMENT DEVANT L'ÉPICERIE** :

La société de transports des cars scolaires nous alerte sur l'impossibilité aux cars de manœuvrer dans le village suite à des stationnements abusifs et gênants, sur la place de la Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer la place « dépose minute » pour faciliter la circulation dans le village.

. **INSTALLATION D'UN TRIANGLE SUR LA PLACE « RESERVÉ MÉDICAL »**

La sage-femme rencontre des difficultés pour se garer devant son local malgré la place de stationnement qui lui ait réservé. Elle demande l'installation d'un arceau. Une clé lui sera remise et une conservée en mairie pour les besoins de la collectivité.

. **AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE**

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal réfléchit à l'installation d'un équipement de recharge pour voiture électrique.

❖ **VITESSE EXCESSIVE ET PRIORITÉ A DROITE** :

RAPPEL DE LA RÈGLE DE LA PRIORITÉ A DROITE

La règle de la priorité à droite

La priorité à droite est l'une des **règles de base** du Code de la Route (R415-5) et s'applique, le plus souvent, à l'entrée d'une **rue** ou d'une **intersection se trouvant en agglomération**. C'est le cas dans l'agglomération de BRUSSIEU où cette règle s'applique aux intersections de plusieurs rues (Grand Rue/Rue de Vermont ou Grand Rue/Rue de Marmion.....etc...).

Pour détecter une priorité à droite, l'automobiliste doit tenir compte de la signalisation routière :

la signalisation verticale : feux, panneaux

la signalisation horizontale : les marquages , flèches directionnelles ...

Et en l'absence d'une quelconque signalisation en matière de priorité, c'est la priorité à droite qui prime. Le conducteur doit laisser la priorité à tout véhicule venant d'une route située à sa droite.

Cette règle contribue, à la fois à l'**apaisement des vitesses**, à la **baisse du nombre d'accidents**, de leur gravité et permet de constater une meilleure responsabilisation générale des automobilistes dans leur conduite.

Merci de bien respecter cette règle du code de la route qui n'est pas respectée sur l'ensemble du village.

MERCI DE RÉDUIRE VOTRE VITESSE
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE BRUSSIEU
ET
ÉVITER LE TELEPHONE PORTABLE AU VOLANT



**INTERDICTION
DE TELEPHONER
AU VOLANT**



❖ **CCMDL – INFORMATION - BUS France SERVICE :**

Comme annoncé en fin d'année, le bus va pouvoir reprendre ses tournées à partir du mois de février 2025. Voici le planning ci-dessous.

Les accompagnements réalisés en France services sont d'un premier niveau, les conseillères ne se substituent pas aux administrations ni aux travailleurs sociaux, elles facilitent l'accès aux services publics visant à rendre les démarches administratives plus simples et plus accessibles pour tous, en regroupant plusieurs services publics en un seul lieu.

Au sein des 2 Maisons France services, les conseillères accueillent le public **le matin sans RDV du lundi au vendredi de 9h à 12h et uniquement sur RDV l'après-midi.**

Les messages laissés sur le répondeur sont traités dans les 24h.

La fréquentation ne cesse d'augmenter dans les 2 maisons depuis 2020 (2020/6 473 ; 2021/10 130 ; 2022/10 936 ; 2023/13 043 ; 2024/13 413) pour atteindre **14 154 accompagnements en 2024 en incluant le bus.**

**Bus France services Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Février et mars 2025**

Commune	Parking	Jour	Horaires	février	mars
Aveize	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	24	24
Brullioles	Multi accueil	mardi	9h00/12h00	4	4
Brussieu	Place de la Mairie	jeudi	9h00/12h00	6	6
Chambost Longessaigne	Espace Culturel	mardi	9h00/12h00	25	25
Châtelus	Place de la Mairie	mercredi	9h00/11h00	12	12
Chevrières	Salle polyvalente	jeudi	13h30/16h30	27	27
Coise	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	24	24
Duerne	Rue des écoles	lundi	9h30/12h00	17	17
Grammond	Place de l'Eglise	jeudi	9h00/12h00	27	27
Grezieu le Marché	Place des jardins	vendredi	9h00/12h00	7	7
Haute Rivoire	Cabinet médical 86, Grande Rue	vendredi	9h00/12h00	21	21
La Chapelle/Coise	Salle des fêtes	mercredi	9h00/11h00	5	5
Larajasse	Place de l'école	lundi	13h30/16h30	17	17
L'Aubépin	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	3	3 et 31
Les Halles	Place de l'étang	jeudi	9h00/11h00	13	13
Longessaigne	Place de l'Eglise	mardi	12h30/14h30	11	11
Maringes	Passage de la Mairie	lundi	13h30/16h30	10	10
Meys	Place de l'Eglise	jeudi	12h30/14h30	13	13
Montromant	Place du lavoir ou cours de l'école	mercredi	9h00/11h00	19	19
Montrottier	Parking de la Poste	mardi	13h30/16h30	4 et 18	4 et 18
Pomeys	Parking derrière Proxi	Lundi	9h30/12h00	10	10
Saint Clément les Places	Place des fontaines	mardi	15h/17h00	11	11
Saint Denis/Coise	Place de la Mairie	jeudi	9h30/12h00	20	20
Saint Genis l'Argentière	Place de la Mairie	mardi	9h00/12h00	18	18
Saint Martin en Haut	Place de l'Eglise Si travaux : PLACE DU PLOMB	vendredi	9h00/12h30 et 13h30/16h30	14 et 28	14 et 28
Sainte Catherine	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	3	3 et 31
Sainte Foy l'Argentière	Place du Château	vendredi	13h30/16h30	7 et 21	7 et 21
Souzy	Salle polyvalente	mardi	9h00/11h00	11	11
Villechenève	Route de Chambost	mardi	13h30/16h30	25	25
Viricelles	Place de l'Eglise	mercredi	9h00/11h00	26	26
Virigneux	Devant la Bibliothèque	jeudi	15h00/17h00	13	13

Pour plus d'information, écrivez-nous à : bus@cc-mdl.fr ou contactez les Maisons des services

❖ **CCMDL - EMLACEMENT COLONNES POUBELLES :**

L'installation des colonnes emballages a commencé en 2022, suite à cette expérience, la CCMDL va finir d'installer sur le premier semestre d'autres colonnes emballages et déchets sur notre commune. La CCMDL a mené des études d'aménagements et des regroupements se préparent afin d'adapter le transport des ordures au mieux pour la population et pour la collecte par le nouveau camion grue. Certains points de collecte vont être supprimés car le camion ne peut pas intervenir (ligne électrique, pas assez d'espace etc....) Le service technique de Brussieu a préparé des plateformes pour la réception des colonnes. Le camion grue passera en fonction des besoins. Un plan de situation présentant les nouveaux points de collecte et une lettre d'information pour chaque secteur, vous seront transmis, entre la fin janvier jusqu'au mois d'avril.

Des containers semi-enterrés vont être installés à la salle des fêtes.

Rappel : Le ramassage des ordures ménagères au porte à porte est terminé sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

DISTRIBUTIONS DES SACS POUBELLES NOIRS ET CABAS

Au vu de l'adaptation du nouveau mode de collecte des ordures ménagères, les distributions sont organisées :

Samedi 12 avril de 10h à 12h

Vendredi 18 avril de 16h à 19h

Samedi 17 mai de 10h à 12h

A la Salle du Conseil

ATTENTION : Cette année, ce sont des cabas qui seront distribués en remplacement des sacs jaunes, pour emporter les emballages et le papier jusqu'au point d'apport volontaire. La distribution des sacs noirs (pour les autres déchets hors « déchets organiques ») continue.

❖ CCMDL : INSTALLATION COMPOSTEUR COLLECTIF ET DISTRIBUTION DE SEAUX :

**La CCMDL organise une formation
sur les composteurs collectifs**

Le samedi 8 mars 2025, de 10heures à 12heures,

Place des Aîtres à Brussieu.

Un apéro compost sera offert à la fin de l'atelier.



LANCEMENT SITE
DE COMPOSTAGE
COLLECTIF
Place des Aîtres

Samedi 8 Mars 2025

De 10heures à 12heures

Place des Aîtres - Brussieu

POURQUOI ? Depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...). C'est pourquoi la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont mis en place un site à votre disposition.

QUEL INTERET ?

Réduire son sac noir, en moyenne c'est 30 % de déchets compostables dans nos poubelles.

Avoir un engrais naturel et gratuit pour le jardin mais aussi un retour à la terre qui améliore la structure et la fertilité du sol.

COMPOSTER, CE N'EST PAS COMPLIQUE

VENEZ NOMBREUX

UN SEAU VOUS SERA REMIS A L'ISSU DE L'ANIMATION

APPORTEZ VOS BIODECHETS (épluchures, marc de café...)

Un apéro compost sera organisé à la fin de l'atelier

Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...). C'est pourquoi la Commune de BRUSSIEU et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont mis en place plusieurs sites à votre disposition. Chaque site est équipé d'une signalétique explicative vous donnant les informations nécessaires pour effectuer un bon tri.

Le compostage collectif, mais de quoi parle-t-on ?

Un site de compostage partagé est un équipement collectif qui permet aux habitants de composter leurs déchets alimentaires - entre voisins, en pied d'immeuble, en copropriété ou dans leur quartier. L'entretien est assuré par des bénévoles et/ou le personnel municipal.

Chaque participant contribue au bon fonctionnement du composteur. C'est une solution pratique pour les foyers qui ne sont pas dotés d'un extérieur ou équipés de matériel individuel (composteur ou bokashi...). C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Une bonne utilisation des sites de compostage permet de réduire les déchets et de récupérer gratuitement un compost de qualité pour les plantes d'intérieur et pour le potager.

Où trouver un composteur collectif ?

Brussieu En face du parking de l'église / Derrière le restaurant O petit bonheur / Proche co-propriété impasse Léon Faurax

À ce jour, les composteurs collectifs de Brussieu, sont installés. Trois personnes (sentinelles), pour l'instant, sont formées, depuis le 15 novembre 2024 pour accompagner la gestion de ces sites avec l'aide de l'équipe du service technique.

Dès seaux seront distribués aux personnes utilisant les composteurs collectifs, vous pouvez les récupérer en Mairie.

Vous habitez en centre-bourg, à proximité d'immeubles, en lotissement et vous avez envie de vous lancer dans l'aventure ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie de Brussieu.

Par mail : mairie@brussieu.com

Par tel : 04 74 70 85 19



TRIONS TOUS NOS DÉCHETS BIODÉGRADABLES !

Le compostage, avec ses alliés naturels tels que l'air, l'eau et les vers de terre, transforme nos bio-déchets en or noir pour nos plantes.

LE TRI DES BIO-DÉCHETS C'EST

 de déchets dans les sacs noirs	 de déchets compostables par an et par personne
------------------------------------	--

LA CCMDL VOUS AIDE FINANCIÈREMENT POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR

POUR QUI ? Les habitants du territoire de la CCMDL	LES DÉMARCHES À EFFECTUER ? 1. Faites la demande à la CCMDL par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr 2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse) accompagnée de votre RIB.
LE MONTANT DE L'AIDE ? La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.	

TRANSPORTS BUS T142 ET T143 - VOTRE RESEAU EVOLUE : TOUTES LES NOUVEAUTES

NOUVEAU - Ligne 143 St-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle :

Ligne qui passe dans le village de BRUSSIEU.

A compter du lundi 26 août 2024, afin d'améliorer l'offre de transport du territoire, une nouvelle ligne régulière est créée entre les communes de St-Symphorien-sur-Coise et L'Arbresle. Cette ligne desservira les communes suivantes :

- Saint-Symphorien-sur-Coise
- Pomeys
- Grézieu-le-Marché
- Aveize
- Sainte-Foy-l'Argentière
- Saint-Laurent-de-Chamousset
- Brussieu
- Bessenay
- Savigny
- Sain Bel
- L'Arbresle

La ligne 143 circulera 7 j / 7 avec 14 allers/retours en semaine, 4 trajets le week-end jours fériés.

Pour découvrir le réseau des Cars du Rhône, nous vous offrons votre carte Oûra chargée avec 10 tickets : pour en profiter complétez ce [formulaire en ligne](https://framaforms.org/decouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434). <https://framaforms.org/decouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434>



Communauté de communes des Monts du Lyonnais

DÈS SEPTEMBRE 2024,
**UNE NOUVELLE LIGNE
SUR VOTRE TERRITOIRE !**

NOUVEAU
LIGNE 143 Saint-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle
Une nouvelle offre 7j/7

Suivez l'actu
Toutes les infos sur
carsdurhone.fr



LES CARS DU RHÔNE
SYTRAL
MOBILITES

DÈS SEPTEMBRE 2024,
La nouvelle ligne 143
relie Saint-Symphorien-sur-Coise à L'Arbresle !
Elle dessert la gare de L'Arbresle en heures de pointe.

Correspondances

- Saint-Symphorien-Sur-Coise
Place Général de Gaulle
- POMEYS
Bourg
- GRÉZIEU-LE-MARCHÉ
Route de Pomeys
- AVEIZE
Centre Médical
- SOUZY
Bellevue
- SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE
Gare
- SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
Giratoire Croix Blanche
- BRUSSIEU
Bourg - Plat du Pin
- BESSEY
La Brévienne - ZA Les Careilles - Bourg - Salle des Fêtes
- SAVIGNY
La Rochette - Le Pénon
- SAIN-BEL
Mairie - Les Rapots
- L'Arbresle
Centre Commercial - Gare

**SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
> L'ARBRESLE : en 1h15**
La ligne 143 circulera 7j/7 avec 14 allers/retours en semaine,
4 trajets le week-end et jours fériés.

téléchargez
la fiche horaire

Offre découverte : SYTRAL Mobilités vous offre votre nouvelle carte Oûra chargée de 10 trajets gratuits ! Pour en profiter, complétez le formulaire en ligne en scannant le QR CODE !

Inscrivez-vous
au service gratuit
d'alertes par SMS

www.carsdurhone.fr - L'actu de votre ligne sur Facebook !
0 800 104 036 Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h

LES CARS DU RHÔNE
SYTRAL
MOBILITES

en
COVOIT
Rendez-vous

**VOTRE SERVICE DE COVOITURAGE
SUR LES TERRITOIRES LYONNAIS**

**En semaine comme le week-end,
pour aller travailler, étudier,
ou sortir entre amis.**

**COMMENT
ÇA MARCHE ?**

ÉTAPE 1
Téléchargez l'application Karos et
inscrivez-vous pour accéder au
service En Covoit® Rendez-vous.

ÉTAPE 2
Renseignez votre lieu
de départ et
votre lieu d'arrivée.

ÉTAPE 3
Organisez votre covoiturage
à la journée, à la semaine,
ou quand vous voulez.

ÉTAPE 4
Retrouvez-vous au
point de rendez-vous
et c'est parti !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION




2
covoiturages
offerts par jour
si vous êtes
abonné aux
transports en
commun!

**PRATIQUE
ÉCONOMIQUE
ÉCOLOGIQUE**

encovoit-rdv.com




A VOS AGENDAS

SOCIÉTÉ DE CHASSE- VENTE SAUCISSONS

La Société de Chasse de Brussieu organise une vente de saucissons à cuire de chevreuil. 10€ pièce

le samedi 1er mars

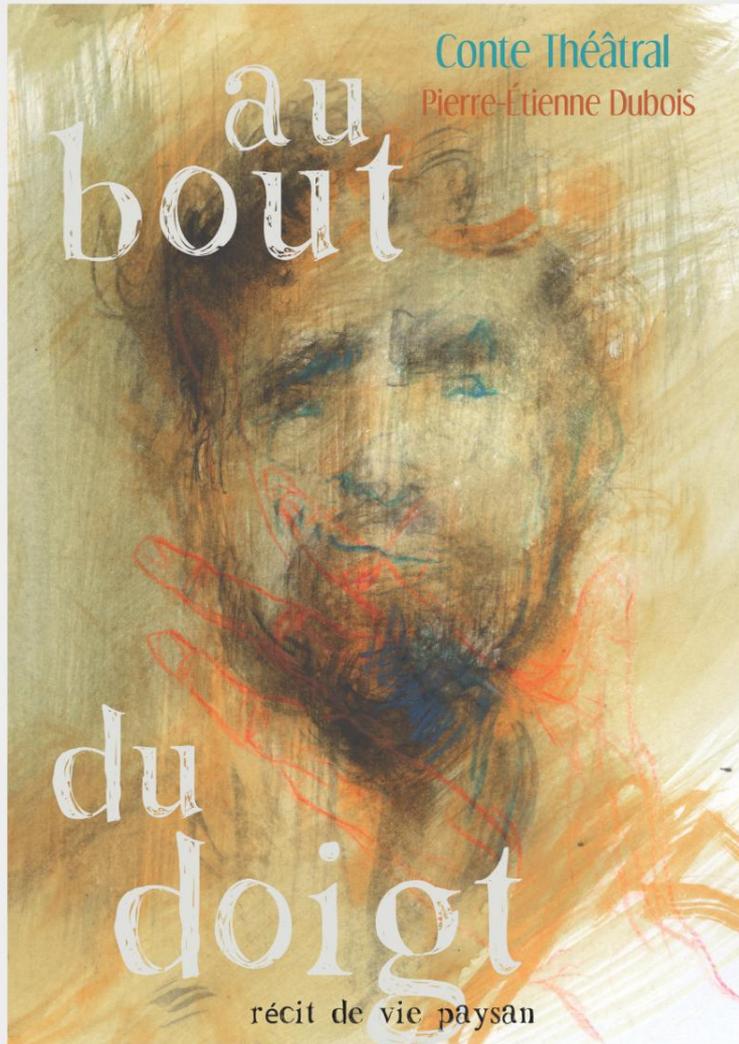
à partir de 9h00

sur la place de la Mairie

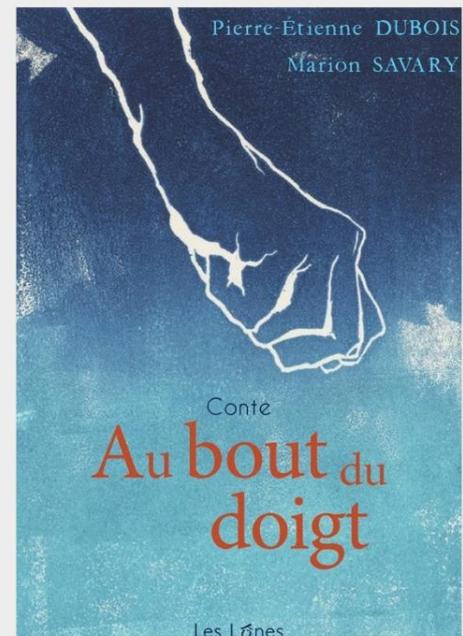
Pensez à réserver en contactant : M. Ogeard au 06.03.58.79.09

PIERRE-ÉTIENNE DUBOIS

Au bout du doigt



DU 10/02 AU 09/03



Exposition
Bibliothèque de Brussieu

Horaires d'ouverture :
Mardi de 16H30 à 18H30

Samedi et Dimanche de 10H à 12H



SA
ME
DI 8
MARS
À PARTIR DE 19H

SOIRÉE ESPAGNOLE

PAËLLA, FROMAGE BLANC, TROPÉZIENNE
+ 1 boisson offerte

18€/ADULTE - 10€/ENFANT (JUSQU'À 12 ANS)



Réservation avant le 01/03
Scannez le qr code !



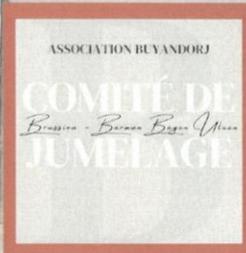
Pour plus d'informations :
classeen5.brussieu@gmail.com
06 31 04 75 56



SALLE DES FÊTES
DE BRUSSIEU



L'Association
BUYANDORJ
vous propose sa
vente de biscuits



Financez
vos projets
scolaires ou
associatifs



Fin de la vente le 15 mars 2025



BOURSE AUX JOUETS,



PUÉRICULTURE



ET VÊTEMENTS ENFANTS



PRINTEMPS / ÉTÉ

Salle des Fêtes de Brussieu



Dépôt

Vendredi 14 mars 2025

de 9h à 20h

VOIR REGLEMENT
SUR LE SITE INTERNET

Tarifs: Adhérent Gratuit
Non Adhérent 5€

Vente

Samedi 15 mars 2025

de 9h à 18h

Dimanche 16 mars 2025

de 9h à 12h

Moyens de paiement acceptés :

Espèces, Chèques et CB

Organisée par l'association

"Tous En Famille
Brussieu - La Gie
Site internet :
[tef.brussieu.lagie.free.fr/
wordpress/](http://tef.brussieu.lagie.free.fr/wordpress/)
Facebook :
Tef Brussieu-la Gie

Renseignement
au 04 74 70 85 48
ou 06 75 00 69 28

IPNS-NPJSLVP

Retrait des invendus

Dimanche 16 mars 2025

de 18h 30 à 19h



Sou des Écoles 3 Collines

*** Vente de Brioches ***

point fixe place du village

samedi 15 mars 2025

à partir de 9h

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

17 mars 2025, 14 avril 2025 et 16 juin 2025.

Fermeture Mairie

- - - - -

La Mairie sera exceptionnellement fermée

Mercredi 26 mars (formation)

et

Samedi 29 mars

Merci pour votre compréhension



BRUSSIEU salle des fêtes

2025

SAMEDI 29/03 - 20h30
DIMANCHE 30/03 - 15h

au profit
de l'association



S^T JULIEN/BIBOST salle des fêtes

SAMEDI 5/04 - 20h30 **DIMANCHE 6/04 - 15h**
VENDREDI 11/04 - 20h30 **SAMEDI 12/04 - 20h30**
DIMANCHE 13/04 - 15h

ENTRÉE ADULTE 9€ / ENFANT - 12 ANS 5€ / GRATUIT - 6 ANS

RÉSERVATIONS | 07.45.27.78.76
CONSEILLÉES Avec ou sans réservation **VENEZ NOMBREUX**

et sur...



sites
accessibles
aux PMR



Hey toi !



Tu es né en 1906, 1916, 1926, 1936, 1946, 1956, 1966, 1976, 1986, 1996, 2006, 2016

Tu fais donc partie de la famille des **Classes en 6 de Brussieu !**



On compte sur toi pour notre première réunion afin de préparer cette grande fête traditionnelle où toutes les classes d'âge se retrouvent et célèbrent leur dizaine.

Une belle occasion de créer du lien !

Rendez-vous donc le **4 AVRIL 2025 - à 20H - à la salle de la nature.**

ORGANISÉE PAR LE SOU DES ÉCOLES DE BRUSSIEU



VENTE

Sans pesticides
Sans engrais chimique

FLEURS ET

SUR
COMMANDE
UNIQUEMENT
avant le 18 avril

PLANTS DE LÉGUMES

PERMANENCES COMMANDE

Les samedis 5 et 12 avril

9h-12h sur le marché



Fournisseur :
Gaec des serres fleuries
Brulolles



A venir récupérer :

Vendredi

9 mai

De 16h et 18h30

à l'école

OU

Samedi

10 mai

De 9h et 12h

sur le marché



Contacts :

brussieu.soudesecoles@gmail.com

Céline 07 82 14 83 92

DISTRIBUTIONS DES SACS POUBELLES NOIRS ET CABAS

Samedi 12 avril de 10h à 12h

Vendredi 18 avril de 16h à 19h

Samedi 17 mai de 10h à 12h

A la Salle du Conseil

ATTENTION : Cette année, ce sont des cabas qui seront distribués en remplacement des sacs jaunes, pour emporter les emballages et le papier jusqu'au point d'apport volontaire. La distribution des sacs noirs (pour les autres déchets hors « déchets organiques ») continue.

FESTIVAL *UN MOUTON DANS LE CIEL.*

Spectacle : "Sillons" de la compagnie Zeif (voir en pièce jointe)

Âge : de 3 mois à 3 ans

Date : le mardi 22 avril 9h30 et 11h

(durée 30 min)

Lieu : salle des fêtes



SILLONS

Compagnie Zeif
Lyon (Rhône)

« Sillonner (verbe) : traverser d'un bout à l'autre ou en tous sens. Traverser en laissant une trace, un sillage. »

Spectacle participatif
musical et dansé

Sillons est une invitation à explorer un espace composé de lignes, de formes, de traits d'union, de gribouillis, habité de sons, de mélodies et de mouvements. C'est un espace sans paroles, dans lequel chacun.e choisit petit à petit de se placer au dedans ou au dehors pour jouer, imiter, observer, interpeller.

À partir de : 3 mois à 3 ans
Durée : 30 min

Jauge : 50 personnes

Né de résidences en crèches, le spectacle est centré autour de l'expérimentation collective et le jeu. Les mouvements, les regards précis, le violoncelle et les dessins à la craie sont autant de moyens de créer des ponts et de rendre les enfants actrices et acteurs.

Un spectacle musical ponctué d'improvisations sonores et corporelles, pour provoquer la rencontre de l'autre.